



AGENTS TERRITORIAUX DE LA PETITE COURONNE

Comment le référent déontologue placé auprès du CIG peut-il me conseiller ?

Comment le référent déontologue placé auprès du CIG peut-il me conseiller ?

Ce qu'il faut savoir

Vous souhaitez avoir un éclairage sur l'application des principes déontologiques et des bonnes pratiques qui en découlent ?

Vous pouvez consulter le référent déontologue placé auprès du CIG, sans avoir à solliciter préalablement l'avis de votre hiérarchie, ni même l'informer, sur une question déontologique vous concernant. L'échange est personnel et confidentiel.

Le référent déontologue peut être saisi de toutes questions tenant au respect des obligations et des principes déontologiques. Par exemple : une situation de cumul d'activités ou de conflit d'intérêts, ou de projet de départ dans le secteur privé ; les obligations d'impartialité et de probité ; le respect des règles d'obéissance hiérarchique, de secret et de discrétion professionnels ; les conditions d'application de l'obligation de neutralité et le principe de laïcité.

Le référent déontologue fait preuve de discrétion et est tenu au respect du secret professionnel. Les modalités de saisine (boîte e-mail et ligne téléphonique propres au référent) garantissent également la confidentialité des données traitées. Vous serez seul(e) destinataire des réponses apportées à vos questions.

A noter : le référent déontologue est compétent uniquement en matière de déontologie, et non sur des questions portant sur la carrière des agents publics (exemple : refus de congés annuels, décision de non renouvellement de contrat, etc.).



D'INFOS

www.cig929394.fr

Le CIG petite couronne, utile à toutes et à tous.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France est un établissement public intervenant dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

1 RUE LUCIENNE GÉRAIN 93698 PANTIN CEDEX / TÉL. 01 56 96 80 80 / FAX 01 56 96 80 81

CIG petite couronne

